

Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie
Pôle action économique
1, rue de la République
B.P. 13 - 98845 NOUMEA
Site Internet : www.douane.gouv.nc

Nouméa, le 21 DEC. 2020

Plan de classement :
Affaire suivie par : Caroline MARY
Téléphone : (+687) 26.53.00
Courriel : pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

AVIS AUX OPÉRATEURS

Réf. : 20002075

- Objet** : ERRATUM à l'avis aux opérateurs 20001962 du 02/12/2020
- Réf** : Avis aux opérateurs 20001962 du 02/12/2020 relatif aux impacts douaniers du Brexit en Nouvelle-Calédonie.

Mesdames et Messieurs les opérateurs sont informés de l'erratum à l'avis aux opérateurs visé en référence.

Dans la partie concernant l'importation des marchandises originaires du Royaume-Uni et dans la sous-partie « Les droits de douane », il s'agit de lire au 3^e paragraphe :

Il conviendra d'indiquer dans la déclaration en détail les mentions suivantes :

- En **case 34 a** (pays d'origine dans les échanges préférentiels) **GB** ;
- En **case 36** (préférence) **UE** ;
- En **case 44** : « **article 10 cdnc-Brexit** ».

Toute difficulté d'application du présent avis sera adressée au Pôle Action Economique (pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr).

Pour le directeur régional,
Son adjointe



Sonia LECOMTE